

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 1^{er} JUILLET 2024

Le 1^{er} juillet 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 25 juin 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël,
LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, , adjoints,
ALLARD Mickaël, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : GUÉRY Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), BONNAVENTURE Mickaël (pouvoir à DAVY Jean-Luc), CLÉMOT Dany (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à ATANI Béatrice), LANGLAIS Hélène (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : CHERRÉ Christelle, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : FREULON Véronique.

DCM N° 2024 - 054 : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS A CHEMIRE SUR SARTHE ET DAUMERAY – MODIFICATION DE LA DCM 2024 -028

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie LECOURT, adjointe au Maire.

Madame LECOURT rappelle que par délibération N° 2024-028 en date du 8 avril 2024 l'acquisition de plusieurs parcelles de terrains situées sur CHEMIRE SUR SARTHE et DAUMERAY avait été acceptée à l'unanimité.

- **CHEMIRE SUR SARTHE** : Petites parcelles situées à côté de l'atelier des services techniques. Il s'agit des parcelles suivantes : 093 A228 (214 m²), 093 A433 (909 m²), 093 A435 (049 m²), 093 A464 (188 m²).

Pour un prix de 1.000 € à proposer au propriétaire pour l'ensemble de ces parcelles.

- **DAUMERAY** : Partie (environ 900 m², 150m x 6m) de la parcelle 119 D882 le long de la RD 859 (route de DURTAL). Cette parcelle permettant d'assurer la continuité piétonne entre le lieu-dit « Le Barteau » et l'étang du « Rodiveau ».

Pour un prix de 300 € à proposer au propriétaire.

Frais d'acquisition à la charge de la commune.

Le conseil municipal, avait aussi autorisé M. le Maire à signer tout document nécessaire à ces acquisitions ainsi que les actes à venir et confié ces opérations à Not@conseil notaires à CHATEAUNEUF SUR SARTHE.

Madame LECOURT propose de modifier ce dernier paragraphe et d'autoriser, en cas d'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Luc DAVY, ainsi que Sylvie LECOURT, adjoints au Maire, à signer tout document nécessaire à ces acquisitions ainsi que les actes à venir.

Le notaire chargé de ces opérations serait l'étude de Maître MARADAN à DURTAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à l'étude de Maître MARADAN à DURTAL.

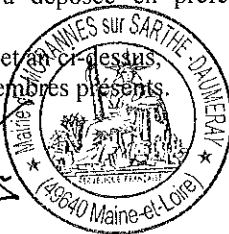
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240701-DCM2024-054-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024